

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°04-2023-158

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction Départementale de	
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de	es
Alpes-de-Haute-Provence	

04-2023-07-18-00005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne n°2023-199-024 enregistré sous le N° SAP 484641766 dénommé "CARDUNER Aurélie" (2 pages)

Page 3

Page 6

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Agence Régionale de la Santé 04-2023-07-13-00001 - Décision du 13 juillet 2023 portant modification de l'agrément n°11-04 de la société de transports sanitaires terrestres " SARL Ambulances de Manosque - 04100 MANOSQUE" : remplacement d'une ambulance. (3 pages)

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-18-00005

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne n°2023-199-024 enregistré sous le N° SAP 484641766 dénommé "CARDUNER Aurélie"



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service Entreprises et Emploi

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne n° 2023-199-024 enregistré sous le N° SAP 484641766 dénommé « CARDUNER Aurélie »

Vu le Code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2;

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Constate:

Qu'une demande de déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS-PP des Alpes-de-Haute-Provence le 17 juillet 2023 via l'applicatif NOVA par Madame CARDUNER Aurélie en qualité d'entrepreneur individuel au profit de l'organisme « CARDUNER Aurélie » dont l'établissement principal est situé 120 avenue du stade 04 150 Revest du Bion et enregistré sous le N° SAP 484641766 pour exercer les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Assistance informatique à domicile,
- Assistance administrative,
- Téléassistance et visio assistance,

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.



Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne-les-Bains, le 18 juillet 2023,

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice de la DDETS-PP 04

Pour la Directrice et par subdélégation, Le Responsable du Service Entreprises et emploi

Handie MATAICHE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS-PP des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 24 rue de Breteuil, 13006 Marseille. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DDETSPP des Alpes-de-Haute-Provence Centre administratif Romieu Rue Pasteur – BP 9028 04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Tél.: 04 92 30 37 00 Fax: 04 92 30 37 30 Mel: ddetspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Olivier DESCHAMPHELEERE

Gestionnaire mesures emploi

Tél.: 04 92 30 37 18

Mel: olivier. deschampheleere@alpes-de-haute-provence. gouv. fr

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-13-00001

Décision du 13 juillet 2023 portant modification de l'agrément n°11-04 de la société de transports sanitaires terrestres " SARL Ambulances de Manosque - 04100 MANOSQUE" : remplacement d'une ambulance.



Liberté Égalité Fraternité



Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence Pôle animation des politiques territoriales Service réglementation

Décision du 13 juillet 2023 Portant modification de l'agrément n° 11-04 de la société de transports sanitaires terrestres « SARL AMBULANCES DE MANOSQUE – 04100 MANOSQUE » Remplacement d'une ambulance

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Sante Provence-Alpes-Côte-d'Azur

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;

VU l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 :

VU l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectués aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur;

VU la décision du 2 mars 2023 portant modification du l'agrément n° 11-04 de la société de transports sanitaires « SARL AMBULANCES DE MANOSQUE – 04100 MANOSQUE » ;

CONSIDERANT la transmission des pièces en date du 11 juillet 2023, concernant le remplacement des ambulances suivante :

- ambulance EG 909 DM remplacée par l'ambulance GK 366 EQ ;
- ambulance EJ 970 YB remplacée par l'ambulance EA 553 PH.

ainsi que du contrôle en date du 12 juillet 2023 ;

SUR PROPOSITION du Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Agence régionale de sante Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction départementale des Alpes-de-Haute-Provence - Rue Pasteur - C\$30229 - 04013 Digne-les-Bains cadex

Tél 04.13.55.80 10 / Fax : 04.13.55.80 40 https://www.paca.ars.sante.fr/

Page 1/3

DECIDE

Article 1 : La décision du 2 mars 2023 portant modification de l'agrément n° 11-04 de la société de transports sanitaires « SARL AMBULANCES DE MANOSQUE – 04100 MANOSQUE » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination :

SAS AMBULANCES DE MANOSQUE

Gérant :

Monsieur Frédéric BASILE

Siége social :

10 avenue Joliot Curie - Zone Industrielle Saint Joseph - 04100 MANOSQUE

Téléphone :

04.92.87.56.07

Véhicules autorisés :

A compter	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ère	N° série
du .		,		immatriculation	
18/02/2017	Ambulance C / Type A (B)	OPEL	EJ 449 YC	09/02/2017	W0L1F7119GV643055
22/11/2017	Ambulance C / Type A (B)	PEUGEOT	DM 532 VD	23/12/2014	VF3YCUMFB12567804
31/10/2018	Ambulance C / Type A (B)	FIAT	FB 764 FC	22/10/2018	ZFAFFL003J5077693
14/10/2019	Ambulance C / Type B	FIAT	FH 136 SB	09/07/2019	ZFAFFL008K5092224
02/06/2020	Ambulance C / Type B	PEUGEOT	FP 349 EB	03/03/2020	VF3YC3MFB12K74475
29/04/2021	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	FY 051 CD	25/03/2021	VF1FL000X66071020
28/05/2021	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	FY 879 CD	25/03/2021	VF1FL0000566071023
21/04/2022	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	FL 991 HW	04/11/2019	VF1FL000963399241
01/03/2023	Ambulance C / Type A (B)	FIAT	FE 899 RL	19/03/2019	ZAFFL00XJ5072362
01/03/2023	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	EZ 137 BY	17/07/2018	VF1MA000860045919
01/03/2023	Ambulance C / Type A (B)	PEUGEOT	FE 939 VY	25/03/2019	VVF3VFAHKHKZ010092
12/07/2023	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	GK 366 EQ	26/10/2022	VF1FL000869133352
12/07/2023	Ambulance C / Type A (B)	OPEL	EA 553 PH	18/03/2016	W0L1F7119GC612973
19/07/2016	VSL	FIAT	ED 077 YV	15/07/2016	ZFA35600006D18965
12/10/2017	VSL	SKODA	EQ 373 MB	15/09/2017	TMBEE6NH5J4511187
25/06/2018	VSL	FIAT	EY 287 JJ	21/06/2018	ZFA35600006L05909
05/07/2018	VSL	FIAT	EY 249 JJ	21/06/2018	ZFA35600006L05865
04/09/2018	VSL	FIAT	EZ 113 DL	19/07/2018	ZFA35600006L05912
10/10/2018	VSL	FIAT	FA 491 DY	05/09/2018	ZFA35600006L05910
24/09/2019	VSL	FORD	CQ 017 HW	31/01/2013	WF0KXXGCBKCG83905
08/07/2020	VSL	FIAT	EM 963 TQ	29/05/2017	ZFA35600006E163 <u>11</u>
14/06/2021	VSL	SKODA	EK 993 QK	09/03/2017	TMBAG7NE0H0024596
07/09/2022	VSL	SKODA	FL 746 QH	19/11/2019	TMBJG7NEXL0044590
01/02/2023	VSL	FORD	EN 847 WH	30/06/2017	WF05XXGCC5HR60826
01/03/2023	VSL	FIAT	EL 569 FG	30/03/2017	ZFA35600006F711 <u>19</u>
01/03/2023	VSL	FIAT	ED 078 PA	30/06/2016	ZFA35600006C87572
01/03/2023	VSL	TOYOTA	FA 523 YP	09/10/2018	SB1MS3JE70E461727

Véhicule hors quota:

A compter du	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1ère immatriculation	N° série
31/12/2020	Ambulance A / Type B	FIAT	DV 842 BQ	17/08/2015	ZFA25000002864818

Agence regionals de l'ante Prois notée, and a écul « Direction depintements » des Afrès de-Haute-Province « Ruil Pastein » (0530229) 04015. Dignes et Bank podes

тының 13 55 жылы Рыы 104.13.55 делис

lictope How wipaco are cannelfor

Page 213

Véhicules radiés :

A compter	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1ère	N° série
du				immatriculation	
12/07/2023	Ambulance C / Type A (B)	Ford	EG 909 DM	20/10/2016	WF01XXTTG1FS18582
12/07/2023	Ambulance C / Type A (B)	OPEL	EJ 970YB	09/02/2017	W0L1F7119GC643455
01/03/2023	Ambulance C / Type A (B)	OPEL	EA 553 PH	18/03/2016	W0L1F7119GV612973
01/02/2023	VSL	SKODA	DW 886 LF	10/10/2015	TMBEL6NH4F4550172
01/02/2023	Ambulance C / Type A (B)	FIAT	FE 899 RL	19/03/2019	ZAFFL00XJ5072362

Article 2: La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la déléguation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains le 13 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation, Le Directeur départemental de la délégation des Alpes-de-Hayje-Provence,

Bertrand BIJU-DUVAL